



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial

METZ, le 10 SEP. 2019

Bureau des Enquêtes Publiques
et de l'Environnement

Affaire suivie par Isabelle CUISINIER
Tél : 03.87.34.85.49
✉ isabelle.cuisinier@moselle.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 15 juillet 2019, vous avez sollicité la transmission des programmes de surveillance ci-dessous prescrits par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2018-DCAT/BEPE-273 du 21 décembre 2018 :

- programme de surveillance des sols prescrit à l'article 9.2.4 de l'arrêté susvisé qui doit être remis dans un délai de 6 mois après la parution de cet arrêté ;
- programme de surveillance des effets sur l'environnement Phase 1 prescrit à l'article 9.2.5.1 de l'arrêté susvisé qui doit être remis au plus tard 3 mois avant la mise en service des installations.

Je vous informe que la société KNAUF INSULATION LANNEMEZAN n'a pas remis le programme de surveillance des sols dans le délai requis. Cependant, elle s'est engagée à transmettre ce programme au plus tard le 21 septembre 2019. Ledit programme devra faire l'objet d'une instruction de la part des services de la DREAL et pourra vous être transmis une fois qu'il aura été validé.

En ce qui concerne le programme de surveillance des effets sur l'environnement Phase 1, il a été transmis par courrier du 22 mai 2019. Il est actuellement en cours d'instruction par les services de la DREAL et pourra vous être transmis une fois qu'il aura été validé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Monsieur Guy VIGNARD
31 rue Anatole France
57970 YUTZ